

Demande de participation du CASI DIJON aux frais d'un séjour scolaire (déjà effectué)

2025

Compte CASI validé = 0 justificatif papier (Bulletin de paie, carte circulation...)

Créez votre compte CASI DIJON en ligne sur le site : casidijon.com

Service activités sociales 2, rue J.B. Peincedé - CS 10622 - 21000 DIJON cedex Tél. : 03 80 76 89 02

activites.sociales@cersncf-dijon.com

Séjours scolaires : Classes transplantées - Séjours à l'étranger

Une participation de 7.08 € à 10.98 € par jour et par enfant est accordée pour un séjour scolaire à l'étranger ou classe transplantée (minimum de 4 jours) dans les conditions suivantes :

Demandeur

Les cheminots actifs dépendant du CASI DIJON, et les retraités, veufs, pensionnés dont le dernier établissement d'activité se situe sur la région du CASI DIJON.

Les contractuels dépendant du CASI DIJON (sous réserve d'une utilisation annuelle égale ou supérieure à 50% d'un temps complet).

Les retraités contractuels (sous réserve d'avoir été utilisés annuellement lors de leur activité à 50% d'un temps complet et dont le dernier établissement d'utilisation se situe sur la région de Dijon).

Les salariés et retraités du CASI DIJON (sous réserve d'une utilisation annuelle égale ou supérieure à 50 % d'un temps complet).

Bénéficiaire

Les enfants du demandeur, suivant une scolarité à partir du CP et jusqu'à la terminale incluse, et enseignement professionnel court.

Les enfants scolarisés doivent être à la charge effective du demandeur au sens des prestations familiales.

Cas particulier

En cas de séparation ou divorce, lorsque l'enfant n'est pas à la charge du demandeur, la prestation peut être accordée dans certaines conditions (sous réserve que le demandeur exerce seul ou conjointement l'autorité parentale).

La demande doit être présentée par un des parents remplissant les conditions ci-dessus.

La demande doit obligatoirement être signée par les deux parents.

Règles d'attribution

Une participation par jour et par enfant est accordée aux élèves suivant une scolarité du CP au CM2 inclus

et de la 6° à la terminale incluse, et enseignement professionnel court.

Limites géographiques : tous les pays.

Nombre de jours maximum :

Classes transplantées:

- 15 jours de la scolarité du CP au CM2.
- 10 jours de la scolarité de la 6° en terminale et enseignement professionnel court.

Séjours à l'étranger :

- 15 jours de la scolarité du CP au CM2.
- 25 jours de la scolarité de la 6° en terminale et enseignement professionnel court.

Possibilité de fractionnement par 4 jours consécutifs minimum. Exemple de décompte :

Séjour du lundi (départ le matin) au jeudi (retour le soir) = 4 jours.

Séjour de 12 jours en 6° +10 jours en seconde = total 22 jours ; reste 25 jours - 22 jours = 3 jours qui peuvent être pris au cours d'un séjour respectant les règles d'attribution.

Conditions d'organisation:

Le séjour doit être organisé pendant la période scolaire par l'établissement scolaire et sous sa responsabilité (une attestation dans ce sens signée par la direction de l'établissement sera exigée).

Application du quotient familial (QF) Fournir votre dernier avis d'imposition.

L'absence d'avis d'imposition entraîne l'application de la tarification en tranche 10.

Dans le cas où le demandeur n'a pas l'enfant à charge, une demi part fiscale est ajoutée si le demandeur verse une pension.

Grille Q.F.: Applicable du 01/01/2025 au 31/12/2025.

QF: revenu brut global divisé par le nombre de parts fiscales (tenir compte éventuellement de la ½ part fiscale si versement d'une pension alimentaire).

Tranches	Q. F.	€
1	Jusqu'à 6 000	10.98
2	de 6 001 à 8 000	10.84
3	de 8 001 à 10 000	10.70
4	de 10 001 à 12 000	10.24
5	de 12 001 à 14 000	9.85
6	de 14 001 à 16 000	9.63
7	de 16 001 à 18 000	9.05
8	de 18 001 à 21 000	8.43
9	de 21 001 à 25 000	7.78
10	A partir de 25 001	7.08

Réception des dossiers et règlement Pas de règlement anticipé :

La demande doit être effectuée après le séjour.

Remise des dossiers

(Dans la mesure du possible respecter le calendrier ci-dessous) :

Date des activités	Remise des dossiers au siège CASI DIJON
Janvier, février, mars	Avant le 30 avril
Avril, mai, juin	Avant le 31 juillet
Juillet, août, septembre	Avant le 31 octobre
Octobre, novembre, décembre	Avant le 31 janvier (année N+)

Important : date limite d'acceptation des dossiers de l'année N : le 28 février année n+1 (date de réception au siège du CASI DIJON).

Aides autres que celles du CASI DIJON Règle générale :

Le total des aides (aides extérieures, municipalité, autres CSE, bons CAF, participation du CASI DIJON) ne doit pas conduire à un paiement total supérieur au prix demandé par l'établissement scolaire.

Responsabilité de la direction de l'établissement scolaire :

Le formulaire de demande comporte une partie à remplir par la direction de l'établissement scolaire.

- Une attestation de séjour organisée par l'établissement scolaire et sous sa responsabilité.
- Dans la partie facturation la direction doit indiquer :
 - Le coût total par journée,
 - Les aides connues (bons CAF, aides extérieures : municipalités, autres CSE),
 - La somme effectivement payée par la famille.

Responsabilité du demandeur :

Le formulaire de demande comporte une partie à remplir par le demandeur. Dans la partie

- « Renseignements concernant les parents », le demandeur doit indiquer si le conjoint exerce une activité rémunérée. Si c'est le cas, le demandeur doit faire compléter par l'entreprise ou le CSE de son conjoint (page 3) :
- Soit une attestation de participation indiquant la somme précise,
- Soit une attestation de non-participation.

Procédure de la demande

Remplir la demande de participation du CASI DIJON, disponible dans les espaces CASI ou sur le site casidijon.com).

Compléter la partie concernant les informations « demandeur » et l'imprimé « composition de la famille ». Le cas échéant, demander à l'entreprise du conjoint de remplir la partie « aides autres que CASI DIJON ».

La direction de l'établissement scolaire doit, à l'issue du séjour, remplir la partie concernant l'activité :

- Attestation du séjour
- Nombre de jours,
- Facturation.

Pièces à fournir ou à remplir obligatoirement par le demandeur :

- Photocopie de la dernière fiche de paie ou titre de pension ou retraite
- Imprimé de composition de la famille
- Photocopie avis imposition année N sur revenus année N-1.
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- Signature obligatoire des deux parents
- Le CASI DIJON peut vous demander certaines pièces justificatives en cas de séparation ou divorce.

Contrôle du CASI DIJON.

Le CASI DIJON se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

Toute fausse déclaration entraînera la suppression de la prestation pour la totalité de la période.

Traitement des demandes.

Remettre vos demandes et les pièces justificatives à l'espace CASI le plus proche :

Dépôt de Perrigny 2, rue J. Baptiste Peincedé - CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX - Tél. : 03 80 76 89 00

Besançon 17 voie Gisèle Halimi 25000 Besançon Tél. : 03 81 53 66 79

Chalon-sur-Saône 24, av. J. Jaurès - Bât. Alizée - 71100 Chalon-sur Saône - Tél. : 03 85 44 61 15

Dijon ville 10, Cour de la Gare 21000 Dijon Tél. : 06 83 04 73 93

Dole 2, rue des messageries 39100 Dole

Tél.: 03 84 72 05 34

Gevrey-Chambertin Route des Étangs (Accès n° 1 ou 6 Bât. 43 Bureau 13 bis) 21220 Gevrey-Chambertin

Tél.: 07 86 44 53 02

Les Laumes Cour de la Gare - 21150 Les Laumes Tél. : 03 80 96 88 74

Mâcon Avenue de la Gare - 71000 Mâcon Tél. : 03 85 40 96 20

Pontarlier 3, place Villingen Schwenningen 25300 Pontarlier Tél.: 06 29 71 79 96

Vesoul 12, place de la Gare 70000 Vesoul Tél. : 03 84 75 08 25



Demande de participation du CASI DIJON aux frais d'un séjour scolaire déjà effectué

Service activités sociales

2, rue J.-B. Peincedé - CS 10622 - 21000 DIJON cedex

Tél.: 03 80 76 89 02

activites.sociales@cersncf-dijon.com

2025

Séjours scolaires : Classes transplantées - Séjours à l'étranger

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Imprimé « Attestation de la direction de l'établissement scolaire » ou facture acquittée au nom du demandeur,
- Imprimé « Attestation de participation ou de non-participation du conjoint »,
- Imprimé composition de la famille,
- Signature des deux parents.

PIÈCES À FOURNIR si aucun compte CASI de créé:

- Dernier bulletin de salaire ou titre de pension,
- Imprimé de la composition de la famille,
- Relevé d'Identité Bancaire,
- justificatif d'ayant-droit de l'enfant concerné par la demande.
- Avis d'imposition année N sur revenus année N-1 (en l'absence de ce document, application de la tranche 7)

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

- Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion, ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires,
- Un droit d'accès et de rectification est à votre disposition auprès du CASI DIJON, sur simple demande en consultation sur place ou par l'édition de votre fiche individuelle, contacter le Service Activités Sociales au 03 80 76 89 02.

J'autorise le CASI DIJON à utiliser les informations d'ordre personnel et bancaire mentionnées dans ce document pour le traitement du dossier.

Nom:Prénom:Adresse:	Conjoint ou ex-conjoint (parent de l'enfant) 📋 Nom : Prénom : Adresse:
Code postal:	Code postal
* cochez le lieu de résidence habituel de l'enfant (impéro	atif en cas de séparation ou divorce).
À remplir dans tous les cas : Le conjoint du demandeur exerce-t-il une activité rémuné Renseignements concernant l'enfant : Nom :	Garçon - Fille (barrez la mention inutile).
En cas de séparation ou divorce, précisez : L'autorité parentale est exercée o Conjointement ¶ o Par le demandeur seul o Par l'ex-conjoint seul ¶	
Àle	
Signature du demandeur	Signature du conjoint ou ex-conjoint

Attestation de la direction de l'établissement scolaire A remplir obligatoirement après le séjour

Je soussigné(e	e)					•••••
Directrice (teu	ır) de :					
Certifie que l'e	enfant :					
Scolarisé en :	(cochez la cas	e correspondo	ınte)			
				СМ1 □	CMO	
Primaire:	CP□ antée (15 jours	CEI	CE2 orimaire)	CMT	СМ2	
			cycle primaire)]		
Secondaire :	5° □	4° 🗌	3° □			
Enseignement	professionnel	court: se	conde 🗌	1 ère	Terminale 🗌	
Classe transpl	antée (10 jours	pour le cycle s	secondaire) 🗌			
Séjour scolaire	è à l'étranger (2	25 jours pour le	cycle secondaire	e) 🗌		
Le séjour scold la période sco		r doit être orgo	anisé par l'établiss	ement scolaire,	sous sa responsabilité, et p	endant
	P	récisions sur l	e séjour effectu	é (minimum 4 j	ours):	
Séjour du	/	/	inclus au	//	inclus, soit	.jours
Pays :			Cor	mmune :		
Coût total du	séjour		€ soit		€ par jour.	
Bons CAF			€ soit		€ par jour.	
Autres aides			soit		par jour.	
Prix payé par	la famille		€ soit		€ par jour.	
Cachet de l'é	tablissement		À		, le	
			Si	gnature de la di	rection de l'établissement s	scolaire

Composition de la famille du demandeur à la date de la demande

En cas de changement de situation familiale au cours de l'année de la demande, précisez impérativement la date :

Demandeur :					
Nom :			Prénom :		
Conjoint :					
Nom :	lom : Prénom :				
Situation familiale	en cours : Mariage[_ Pacs _] Vie maritale Divorce S	éparation Veuvage	
Enfants à charge	e du demandeur :	:			
Nom	Prénom	G/F	Classe ou enseignement suiv	vi Date de naissance	
A1	testation de	partici	àoation ou de non-par	Signature du demandeur	
Attestation de p		e non-pa	rticipation à faire remplir par	•	
Je soussigné(e)					
Responsable du C	Comité de				
Responsable de la	a société				
Certifie verser une participation* de			€, soit	par jour	
Certifie ne verser	aucune participatio	n* : à Mons	sieur ou Madame*		
Parent de l'enfant pour le séjour réfé	t rencé ci-contre.		né(e) le/	/	
* rayer la mention	inutile.				
Cachet de l'étab	issement		À	, le Signature du Directeur	

Paiement de la participation

DEMANDEUR *	,
Titulaire du compte RIB ci-joint.	
Colle	er ici votre RIB
Cachet de l'espace CASI et date d'envoi	Cachet et signature du Service Activités Sociales pour paiement
Cadre réservé au CASI DIJON - Observations d À compléter lors de la saisie	diverses
N° du dossier :	Somme à payer :
	, - , - , - , - , - , - , - , - , -